



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 octobre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Andrée Loyer, greffier adjoint.

**CE-2011-1524**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 17 ET 24 AOÛT 2011**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 17 et 24 août 2011 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

**CE-2011-1525**

**PARTICIPATION DE MADAME ANNA ZWOLINSKA, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, À LA JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME - 29 OCTOBRE 2011 - SAINT-RAYMOND, QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise d'urbanisme offre aux membres du Comité consultatif d'urbanisme une journée de formation sur les interventions visant la revitalisation du centre-ville « Le défi de la distinction »;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau sont appelés à analyser différentes demandes et à formuler des avis ou des recommandations en matière d'urbanisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Anna Zwolinska, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Gatineau, à prendre part à la journée de formation organisée par l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Saint-Raymond, le 29 octobre 2011.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation d'une pièce de comptes à payer à être préparée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, pour une dépense maximale de 700 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61330-435-20324	700 \$	Commissions et comités - Formation

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1526

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS AU MANDAT DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX 2010 - GROUPE 1**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection de chaussées et des infrastructures ont lieu annuellement sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau et qu'un contrôle de qualité des matériaux est nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat à cet effet a été accordé à la firme Groupe Qualitas inc., le 5 mai 2010 par la résolution numéro CE-2010-631, au montant de 270 368,93 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de contrôles effectués en chantier a été plus important que prévu initialement à cause des conditions de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** des délégations de pouvoir ont déjà été produites pour autoriser le paiement d'une partie des coûts reliés à ces contrôles additionnels de qualité des matériaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ces contrôles additionnels de qualité des matériaux est d'un total de 39 836,01 \$, représentant 14,7 % du montant initial du mandat;

**CONSIDÉRANT QU'**une autorisation du comité exécutif est nécessaire, en vertu de la politique de délégation de pouvoir, lorsque la somme engagée dépasse 10 % de la valeur initiale d'un mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de contrôle de qualité des matériaux sont rendus sur demande des surveillants de chantier de la Ville de Gatineau et qu'ils sont rémunérés selon les items prévus à la formule de soumission de ce mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures juge les coûts justifiés et qu'il en recommande le paiement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir effectuées au montant total de 27 036,01 \$, incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût des honoraires professionnels au mandat de contrôle de qualité des matériaux 2010 – Groupe 1, au montant total de 12 800 \$, incluant les taxes, au contrat de la firme Groupe Qualitas inc. dans le cadre des services de contrôle de qualité de matériaux, le tout représentant un contrat total de 310 204,94 \$, incluant les taxes. Le Service des finances est autorisé à payer ceux-ci sur recommandation du Service des infrastructures et présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30647-006-20325	12 238,22 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Boni - Mégarapiéçage
04-13493	561,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1527

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DES COÛTS DE 81 837,18 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DALLE ET DES CONDUITS DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA BARIBEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-460 en date du 30 mars 2011, mandatait la firme LCC et Associés Canada inc. pour un montant total de 778 197,93 \$, incluant les taxes, pour les travaux de réfection de dalle et des conduits de réfrigération à l'aréna Baribeau;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires pour un montant total de 75 345,89 \$, incluant les taxes, ont déjà fait l'objet d'approbation par délégations de pouvoir, avenants numéros 1 à 7; ces avenants représentaient alors 9,7 % du contrat initial;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme PMA, experts-conseils en mécaniques du bâtiment ainsi que la firme Les consultants Yves Auger et Associés, mandatées pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, recommandent un montant additionnel de 6 491,29 \$, incluant les taxes, pour les travaux supplémentaires de modifications du système électrique en mauvais état, travaux nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine les travaux supplémentaires autorisés par délégations de pouvoir au montant total de 75 345,89 \$, incluant les taxes, et autorise l'avenant 8 pour un montant de 6 491,29 \$, incluant les taxes, représentant un contrat total de 860 035,11 \$, incluant les taxes, à LCC et Associés Canada inc. pour les travaux de réfection de dalle et des conduits de réfrigération à l'aréna Baribeau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30670-002-20326	6 206,40 \$	Remplacement de la dalle de béton et de conduites - Aréna Baribeau
04-13493	284,89 \$	- Remplacement de dalles et conduites TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1528\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 679-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 679-2011 DANS LE BUT D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 95 000 \$ AFIN DE CONSTRUIRE UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES MANOIRS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 679-1-2011 modifiant le règlement numéro 679-2011 dans le but d'augmenter la dépense et l'emprunt de 95 000 \$ afin de construire un égout sanitaire sur la rue des Manoirs.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1529** **SOUMISSION 2011 SI 157A - RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU 160, RUE LEDUC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DIVISION DU PARC IMMOBILIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gauvreau ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour le réaménagement du stationnement au 160, rue Leduc pour un montant total de 39 800 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 août 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30652-003-20327	38 053,24 \$	Réfection - Différents bâtiments - Ateliers - Rue Leduc
04-13493	1 746,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1530** **SOUMISSION 2011 SI 231 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX AUX ATELIERS MUNICIPAUX DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Architectes Carrier Savard, 370 C, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R6 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la préparation de plans et devis et la surveillance sans résidence dans le cadre du réaménagement des bureaux aux ateliers municipaux du secteur de Hull pour un montant total de 56 734,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 août 2011, et ce, étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10025-002-20328	54 244,65 \$	Aménagement des bureaux au 100, rue d'Edmonton - Honoraires professionnels
04-13493	2 490,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1531

**SOUSSION 2011 SP 177 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de balançoires dans divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 7 juillet 2011, à savoir :

**Parc de Val d'Oise :**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 3W3, au montant total de 9 584,05 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue conforme.

**Parc Beauvallon :**

À la firme Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6V 9E6, au montant total de 5 953,34 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

**Parc Louis-Phillion :**

À la firme Équipements récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6V 9E6, au montant total de 5 953,34 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue conforme.

De plus, ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans divers parcs municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 7 juillet 2011, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et conforme, à savoir :

**Parc Pharand :**

À la firme Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 13 056,72 \$, incluant les taxes.

**Parc Lemoyne :**

À la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0X 1S0, au montant total de 44 017,81 \$, incluant les taxes.

**Parc Aydelu :**

À la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0X 1S0, au montant total de 34 983,41 \$, incluant les taxes.

**Parc Dupuis :**

À la firme Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 43 073,14 \$, incluant les taxes.

**Parc Moussette :**

À la firme Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant total de 43 103,96 \$, incluant les taxes.

**Parc des Oiseaux :**

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 3W3, au montant total de 39 987,25 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-011-20329	9 163,42 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc de Val d'Oise
18-11011-013-20330	5 692,06 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Beauvallon
18-11011-011-20331	5 692,06 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Louis-Phillion
02-79938-692-20332	1 755,58 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
18-11011-008-20333	42 085,93 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Lemoyne
06-30649-018-20334	33 448,04 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Complexe Aydelu
18-11011-007-20335	41 182,72 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Dupuis
18-11011-012-20336	38 232,27 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc des Oiseaux
18-11011-006-20337	41 212,19 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Moussette
02-71120-692-20338	10 728,10 \$	Gestion des centres communautaires - Équipements non capitalisables
04-13493	10 520,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1532

**SOUSSION 2011 SP 178 - REJET DES SOUSSIONS - CONSTRUCTION D'UN ESCALIER ET D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT - RUE DUMONT - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement du Service des finances de la Ville de Gatineau a lancé, le 16 mai 2011, un appel d'offres public pour la construction d'un escalier et d'un mur de soutènement sur la rue Dumont;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix de la plus basse soumission conforme déposée de 296 091,07 \$ dépasse largement les sommes disponibles pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 178 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1533

**SOUSSION 2011 SP 217 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN TOURAINE - PHASES 4 À 6 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Réfection des services municipaux – Bassin Touraine, phases 4 à 6 - Secteur de Gatineau » pour un montant total approximatif de 295 350,56 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 août 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2011.

**QUE** ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

**QUE** ce comité autorise la firme Dessau inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-20339	282 388,06 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels
04-13493	12 962,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1534\* SOUSSION 2011 SP 245 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD LORRAIN, ENTRE LES RUES DES FLEURS ET MARLENE-GOYET - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Lorrain, entre les rues des Fleurs et Marlene-Goyet et entre la voie ferrée et la rue Notre-Dame, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 544 169,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même le fonds local de réfection des voies publiques, au poste budgétaire 05-91600, les sommes nécessaires et à effectuer les écritures comptables afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Fonds des dépenses en immobilisations 04-13493	520 286,61 \$ 23 882,79 \$	Réfection de la chaussée du boulevard Lorrain TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2011-1535 RATIFICATION DES LISTES DE LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-35 - 106 384,43 \$ - PÉRIODE DU 27 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2011 - B-36 - 44 920,38 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-35 au montant de 106 384,43 \$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2011 et B-36 au montant de 44 920,38 \$ pour la période du 3 au 9 septembre 2011.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1536 SOUSSION 2011 SI 259 - RÉFECTION DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE L'ORÉE-DU-PARC, DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DU VERSANT - ANDRÉ LAFRAMBOISE, MIREILLE APOLLON, PATSY BOUTHILLETTE ET JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse Santé, 66, rue Dubois, suite 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9 pour la réfection de terrains sportif, selon les prix unitaires et forfaitaires apparaissant à la formule de soumission, et ce, pour un montant approximatif de 89 823,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 septembre 2011, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les travaux pourront être effectués, et ce, jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-20340	85 881,29 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 942,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

CE-2011-1537

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 29 780,88 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 517 241,36 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 9 052,13 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 34 - 470 599,02 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches numéro 34 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	29 780,88 \$	19 au 23 septembre 2011
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	517 241,36 \$	19 au 23 septembre 2011
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	9 052,13 \$	19 au 23 septembre 2011
Liste des embauches numéro 34	Embauche de personnel temporaire	470 599,02 \$	12 au 16 septembre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1538

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-37 - 495 153,98 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2011**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-37 d'un montant de 495 153,98 \$ pour la période du 15 au 21 septembre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1539\*

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 656-2010 DANS LE BUT DE RÉDUIRE L'EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DE LA RUE MONTCALM - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 300 000 \$ provenant du fonds de développement du centre-ville a été prévu au budget 2011 de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de récupérer cette somme afin de financer une partie de l'emprunt de ce règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution, lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier le règlement numéro 656-2010 comme suit :

- Le titre du règlement numéro 656-2010 est modifié en remplaçant les mots « un emprunt de 1 500 000 \$ » par les mots « un emprunt de 1 200 000 \$ ».
- L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de 1 500 000 \$ par 1 200 000 \$.
- L'article 4 de ce règlement est modifié par le remplacement du montant de 300 000 \$ par 600 000 \$.
- L'annexe « I » de ce règlement est modifié par le remplacement, aux volets « appropriation de fonds » et « montant de l'emprunt », des montants respectifs suivants :
  - Appropriation de fonds : 600 000 \$
  - Montant de l'emprunt : 1 200 000 \$

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1540

**RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ - ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, GÉNÉRALE ET DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF - 79 703 \$ POUR LE TERME 2011-2012 - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire offrir les assurances responsabilité civile, générale et des administrateurs et dirigeants aux organismes sans but lucratif reconnus par cette dernière pour le terme 2011-2012;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, suite à un appel d'offres, a octroyé à la firme BFL Canada inc, pour le terme 2009-2010, le contrat pour la couverture des assurances responsabilités requises par les organismes sans but lucratif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a retenu la firme Consulrisk inc. afin qu'elle procède à l'analyse de l'offre de renouvellement de gré à gré provenant de la firme BFL Canada inc., représentant du programme parrainé par l'Union des municipalités du Québec, au niveau des assurances requises par les organismes sans but lucratif pour le terme 2011-2012;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la recommandation de la firme Consulrisk inc., il serait favorable pour la Ville de Gatineau de renouveler de gré à gré avec la firme BFL Canada inc., les assurances relatives aux organismes sans but lucratif pour le terme 2011-2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres pour les mêmes garanties et pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler de gré à gré le portefeuille d'assurances reliées aux risques associées aux activités des organismes sans but lucratif auprès de la firme BFL Canada inc. pour un montant approximatif de 79 703 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à :

- effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation du nombre d'organismes sans but lucratif à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires;
- prévoir au budget de l'année 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Le contrat sera d'une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2011 au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-424-20323	6 732,41 \$	Gestion des assurances - Assurances - Organismes sans but lucratif
04-19100	72 970,59 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1541**      **SUBVENTION DE 50 \$ - ÉLÈVES EN ADAPTATION À LA RÉALITÉ SCOLAIRE - POLYVALENTE LE CARREFOUR - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Polyvalente Le Carrefour, à l'attention de madame Lana Viens Malouin, enseignante, 50, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2, dans le cadre d'activités de formation, culturelles ou de loisirs aux élèves en adaptation à la réalité scolaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1542**      **SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB DE BADMINTON D'AYLMER - TOURNOI ANNUEL DE BADMINTON - 22 OCTOBRE 2011 - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - STEFAN PSENAK ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Club de badminton d'Aylmer, à l'attention de madame Delphine Méchin, 7, rue Nelson, Gatineau, Québec, J9H 1G7, à titre de subvention pour le tournoi annuel « Invitation en Outaouais » qui se tiendra le 22 octobre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1543**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Églantine Gauthier, 4-137, rue Gratton, Gatineau, Québec, J8Y 4X2, dans le cadre d'activités pour leurs membres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1544**      **SUBVENTION DE 250 \$ - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à l'attention de monsieur Guy Villeneuve, à titre de subvention pour l'organisation de l'ensemble des activités des membres de l'Association.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	250 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1545**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - CONCERT DE NOËL - 8 DÉCEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour l'organisation du concert de Noël le 8 décembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1546**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DE LA FRATERNITÉ DU SECTEUR FOURNIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association de la fraternité du secteur Fournier, 16, rue Bériault, Gatineau, Québec, J8X 1A3, à l'attention de madame Julie Savard, à titre de subvention pour l'organisation des fêtes de l'Halloween et de Noël.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79938-972	1 000 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1547**      **SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - ACTIVITÉS ANNUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Alexandre Ranger, coordonnateur, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour l'organisation des activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	5 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1548** **SOUSSION 2011 SI 238 - RÉAMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS DANS LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aménagements Marcotte inc., 384, rue Pierre-Lafontaine, Gatineau, Québec, J8T 6Z2 pour le réaménagement de divers parcs dans la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 68 286,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 juillet 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30685-001-20341	65 289,65 \$	Remplacement des balançoires - Balançoires
04-13493	2 997,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1549** **ACHAT D'IMPRIMANTES POUR LA BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 573.3 (2<sup>o</sup>) et (6<sup>o</sup>) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir celui-ci après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur et dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Techna inc., 400, boulevard Henri-Bourassa Est, numéro 150, Montréal, Québec, H3L 1C4 pour l'achat de 29 licences du logiciel de la Billetterie électronique, 25 imprimantes de marque Zebra modèle RW4D-OUBA000N-09, 14 stations d'arrimage, 6 chargeurs individuels et trois mois de support et entretien pour le logiciel pour le Service de police pour un montant de 68 567,98 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2012 à 2015 pour les coûts d'entretien du logiciel de billetterie au poste budgétaire 02-21601-555.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30453-002-20342	17 210,01 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Billetterie électronique - Police
06-30677-001-20343	8 126,95 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Véhicules marqués - Équipement
02-21601-672-20344	21 034,45 \$	Technologie - Police - Pièces d'équipement et logiciels informatiques
02-21601-555-20345	4 434,45 \$	Technologie - Police - Entretien de logiciels
02-21602-672-20346	13 701,08 \$	Plan d'organisation policière - Pièces d'équipement et logiciels informatiques
02-21602-692-20347	1 051,70 \$	Plan d'organisation policière
04-13493	3 009,34 \$	- Équipements non capitalisables TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1550**

**SOUSSION 2011 SP 106 - ACHAT ET INSTALLATION D'ORDINATEURS VÉHICULAIRES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICE DE POLICE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Exelradio inc., 150, chemin Freeman, unité 6, Gatineau, Québec, J8Z 2B4 pour l'achat et l'installation de 26 ordinateurs de marque Datalux, modèle Tracer incluant les option A « Disques durs » et D « Ajout de barrettes de mémoire », sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total de 160 930,45 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30453-001-20348	29 785,54 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Ordinateurs véhiculaires - Police
06-30453-003-20349	124 081,91 \$	Équipements spécialisés - Police et incendie - Terminaux véhiculaires - Incendie
04-13493	7 063,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1551**

**SOUSSION 2011 SI 022A - REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE, DE LA FILERIE ET DU TABLIER DE BÉTON POUR LE RÉSERVOIR DE CARBURANT À LA STATION MCCONNELL - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour le remplacement de la tuyauterie, de la filerie et du tablier de béton pour le réservoir de carburant à la station McConnell pour un montant total de 59 100 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 25 août 2011, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41290-542-20350	56 506,19 \$	Entretien - Usines et autres
04-13493	2 593,81 \$	- Entretien - Équipements TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1552 AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-11-08 - PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ADAPTATION - EMPLOYÉE 105815**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 105815 a été promue au poste ENV-BLC-008;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2011-210 en date du 9 février 2011 prévoit que sa permanence dans ce poste est conditionnelle à une période d'adaptation de trois mois;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent pour prolonger la période d'adaptation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-08 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de prolonger la période d'adaptation de l'employée 105815, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

Le directeur général adjoint, Gestion du territoire, le directeur du Service des ressources humaines et la directrice du Service de l'environnement sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-08.

Adoptée

**CE-2011-1553 ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE LEBLANC AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-082 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de monsieur Alexandre Leblanc au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-082 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas pour les secteurs de Hull et d'Aylmer et du responsable de la Division de la voirie, secteur ouest .

Le salaire de monsieur Alexandre Leblanc sera celui de la classe 2, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Alexandre Leblanc sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alexandre Leblanc sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1554**

Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2012-722

**MESURE D'ACCOMMODEMENT - EMPLOYÉE 104864**

**CONSIDÉRANT** la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** des limitations fonctionnelles empêchent l'employée 104864 d'occuper son poste actuel;

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'accommodement qui incombe à l'employeur;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste correspondant à ses limitations fonctionnelles pourra permettre à l'employée 104864 de demeurer activement à l'emploi de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la Ville et du Syndicat en sont venus à une entente afin de permettre cette mutation de l'employée 104864 à un poste qui correspond à ses limitations :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-11-11 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de permettre la mutation de l'employée 104864, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale adjointe, Services de proximité, le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-11-11.

Adoptée

**CE-2011-1555**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 79-8-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2002 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU COMITÉ EXÉCUTIF À CERTAINS FONCTIONNAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des modes de fonctionnement actuels du processus de dotation des postes de la Ville de Gatineau par la Section du développement organisationnelle du Service des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** le nombre de processus de dotation réalisé et les délais encourus;

**CONSIDÉRANT** les délais serrés que doit respecter la Ville en matière de postes vacants et de mesures disciplinaires inclus dans les dispositions des conventions collectives en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27), le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 24 de la Charte de la Ville de Gatineau, le comité exécutif peut adopter un règlement dans la mesure permise par le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif et déléguer des pouvoirs à des fonctionnaires ou employé de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le Règlement numéro 79-8-2011 modifiant le Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires.

Adoptée

CE-2011-1556

**RÈGLEMENT NUMÉRO 79-7-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 79-5-2009 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des modes de fonctionnement actuels du processus de dotation des postes de la Ville de Gatineau par la Section du développement organisationnelle du Service des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** le nombre de processus de dotation réalisé et les délais encourus;

**CONSIDÉRANT** les délais serrés que doit respecter la Ville en matière de postes vacants inclus dans les dispositions des conventions collectives en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27), le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 24 de la Charte de la Ville de Gatineau, le comité exécutif peut adopter un règlement dans la mesure permise par le Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif et déléguer des pouvoirs à des fonctionnaires ou employés de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le Règlement numéro 79-7-2011 modifiant le Règlement numéro 79-5-2009 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires dans le but d'apporter des modifications relativement aux pouvoirs du directeur général.

Adoptée

CE-2011-1557

**PERMANENCE DE MADAME NATACHA GUINDON AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-081 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de madame Natacha Guindon au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-081 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas pour les secteurs de Hull et d'Aylmer et du responsable de la Division de la voirie, secteur ouest.

Le salaire de madame Natacha Guindon sera celui de la classe 2, 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Natacha Guindon n'est pas assujettie à une période d'essai, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Madame Natacha Guindon sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1558**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE BRAZEAU AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU CABINET DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'adjointe administrative au Cabinet du maire (poste numéro CM-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Sylvie Brazeau au poste d'adjointe administrative au Cabinet du maire (poste numéro CM-CAD-001 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du maire.

Madame Sylvie Brazeau occupe ce poste par intérim. La période d'essai est donc complétée.

Le salaire de madame Sylvie Brazeau sera celui de la classe 1, 7<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que la période d'essai est complétée, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1559**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY PELLETIER AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-083 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Guy Pelletier au poste de contremaître à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-083 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable de la Division des parcs, des espaces verts et des arénas pour les secteurs de Hull et d'Aylmer et du responsable de la Division de la voirie, secteur ouest.

Le salaire de monsieur Guy Pelletier sera celui de la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Guy Pelletier occupe par intérim le poste de contremaître. La période d'essai est donc complétée.

Étant donné que la période d'essai est complétée, la permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit dès l'adoption de la présente résolution.

Monsieur Guy Pelletier sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1560**

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL MCKINNON AU POSTE D'OPÉRATEUR B - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'opérateur B à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-189 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Michel McKinnon au poste d'opérateur B à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-189 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Michel McKinnon sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel McKinnon a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagements – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1561\***

**RANGEMENT DES POSTES DE DIRECTION - POLITIQUE SALARIALE ET RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1099 en date du 9 novembre 2010, acceptait le nouveau rangement des postes de direction;

**CONSIDÉRANT QUE** les directeurs et les directeurs adjoints avaient l'opportunité de faire une demande de révision de l'évaluation de leur poste;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes ont été révisées par la firme spécialisée AON-Hewitt ainsi que par la Direction générale et par la direction du Service des ressources humaines :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier l'annexe « A » de la politique salariale des cadres et à payer rétroactivement, à la date d'entrée en fonction dans le poste, le directeur adjoint dont le poste est touché par les modifications recommandées par la Direction générale :

Directeur adjoint – Service de l'urbanisme et du développement durable, classe 7

Directeur adjoint – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, classe 7

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2011-1562

**RETRAITE DE MADAME NICOLE KINGSBURY HUPÉ ET DE MESSIEURS PIERRE BEAUPARLANT, MICHEL MODERY, YVES BOUCHER ET ÉMILE PARENT - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nicole Kingsbury Hupé et messieurs Pierre Beauparlant, Michel Modery, Yves Boucher et Émile Parent ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Pierre Beauparlant, préposé aux arénas	Service des travaux publics	29 ans et 9 mois	1 <sup>er</sup> août 2011
Michel Modery, agent de liaison et cours de justice	Service de police	26 ans et 11 mois	1 <sup>er</sup> août 2011
Nicole Kingsbury Hupé, préposée à la bibliothèque	Service des arts, de la culture et des lettres	20 ans et 1 mois	1 <sup>er</sup> septembre 2011
Yves Boucher, coordonnateur, Gestion de la rémunération	Service des ressources humaines	8 ans et 1 mois	1 <sup>er</sup> septembre 2011
Émile Parent, mécanicien-soudeur	Service des travaux publics	13 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> octobre 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à madame Nicole Kingsburry Hupé et messieurs Pierre Beauparlant, Michel Modery, Yves Boucher et Émile Parent, leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1563** **PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN PATRICE AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'ouvrier de réseau à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-066 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jean Patrice au poste d'ouvrier de réseau à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-066 au plan d'effectifs des cols bleus).

Le salaire de monsieur Jean Patrice sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean Patrice est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

**CE-2011-1564** **CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 106085**

**CONSIDÉRANT** le taux d'absentéisme élevé de l'employée 106085 depuis 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** le pronostic du médecin traitant relativement à l'impossibilité que l'employée 106085 offre, dans un avenir prévisible, une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le congédiement administratif de l'employée 106085.

Adoptée

**CE-2011-1565** **ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-ÈVE GASCON AU POSTE D'AGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la gendarmerie au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Marie-Ève Gascon au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Le salaire de madame Marie-Ève Gascon sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de madame Marie-Ève Gascon est le 1<sup>er</sup> septembre 2011, afin de respecter le nombre d'effectifs de 363 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Madame Marie-Ève Gascon est assujettie à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agente temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à madame Marie-Ève Gascon de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie– Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1566

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DOMINIC SIMARD AU POSTE D'AGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Dominic Simard au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Le salaire de monsieur Dominic Simard sera celui de la classe 2 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Dominic Simard est le 1<sup>er</sup> août 2011, afin de respecter le nombre d'effectifs de 363 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Monsieur Dominic Simard est assujetti à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Dominic Simard de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie– Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1567

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL TREMBLAY AU POSTE D'AGENT À LA DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Michel Tremblay au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Le salaire de monsieur Michel Tremblay sera celui de la classe 3 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Michel Tremblay est le 24 juin 2011, afin de respecter l'effectif de 361 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Monsieur Michel Tremblay est assujéti à une période d'essai de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois, comme stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence au poste d'agent sera accordée à monsieur Michel Tremblay de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21400-111 – Service de police – Gendarmerie– Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1568

**CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 104918**

**CONSIDÉRANT** le taux d'absentéisme élevé de l'employée 104918;

**CONSIDÉRANT** le pronostic du médecin expert relativement à l'improbabilité que l'employée 104918 offre, dans un avenir prévisible, une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les enseignements des tribunaux supérieurs en matière d'accommodement raisonnable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le congédiement administratif de l'employée 104918.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif